

Conseil d'Administration



Dossier: FISCALITE

3 octobre 2025

Résume les conditions pour qu'une **association soit d'intérêt général** :

Critère	Condition à respecter	Exemples conformes	Contre-exemples
But non lucratif	Pas de partage de bénéfices entre membres	Association culturelle, sportive, caritative	Association qui distribue ses excédents aux adhérents
Objet social d'intérêt général	Activités d'utilité publique : culturel, éducatif, social, humanitaire, sportif, environnemental...	Aide aux personnes en difficulté, diffusion culturelle, protection de l'environnement	Association ayant pour but d'organiser uniquement les loisirs de ses membres
Gestion désintéressée	Dirigeants bénévoles (ou indemnisés modestement), pas de rémunérations excessives	Bureau élu bénévole, remboursement de frais réels	Président salarié avec rémunération élevée, contrôle par une famille
Pas de cercle restreint	Bénéfice au public le plus large possible	Club de sport ouvert à tous, actions caritatives accessibles	Club réservé aux salariés d'une entreprise, association familiale fermée
Respect de la légalité	Conformité aux statuts, obligations comptables et déclaratives respectées	Tenue de comptes, déclaration en préfecture	Absence de statuts clairs, non-respect des règles fiscales



Aspect	Confrérie éligible à l'intérêt général	Confrérie non éligible
But	Valoriser le patrimoine culturel, gastronomique ou viticole au bénéfice du public	Valoriser surtout une appellation ou un produit pour les adhérents ou producteurs
Activités	- Fêtes ouvertes à tous (ex. fête des vins, journée du goût) - Ateliers pédagogiques - Conférences, expositions, visites guidées	- Banquets réservés aux membres - Voyages internes - Activités limitées à un cercle d'initiés
Public visé	Large : habitants, touristes, écoles, collectivités	Restreint : confrères, professionnels, initiés
Intérêt collectif	Préservation et diffusion d'un savoir-faire comme élément du patrimoine	Défense d'intérêts privés ou d'une filière économique
Fiscalité	Peut délivrer des reçus fiscaux (réduction d'impôt pour les donateurs)	Ne peut pas délivrer de reçus fiscaux
Exemple	Confrérie qui organise une grande fête régionale annuelle, ouverte et éducative	Confrérie qui se réunit surtout pour des repas entre membres

